

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL
PERSONNEL ENSEIGNANT

Réunion : Quatre cent quatre-vingt-quinzième (495^e)
Date : Mardi 21 août 2018
Heure : 13 h 30
Lieu : Salle D113

PRÉSENCES :

Marc-André Benoit, coordonnateur à la Direction des études
Alain Girard, directeur adjoint des études
Hélène Jacques, enseignante
Charles Jutras, enseignant
Aude Lacasse, enseignante et responsable aux dossiers syndicaux
Doris Léonard, enseignante
Éric St-Jean, directeur adjoint des études
Hélène Normandeau, enseignante
Geneviève Plourde, enseignante
Katia Tanguay, coordonnatrice aux ressources humaines

ORDRE DU JOUR

- 495.01 Adoption de l'ordre du jour
- 495.02 Adoption du procès-verbal de la 494^e réunion
- 495.03 Suites au procès-verbal de la 494^e réunion
 - * 475.07 Imputation des congés de maladie et suppléance à la masse vs coûts de convention
 - *494.06 Groupes de 40 étudiants
- 495.04 Recommandations d'engagement pour la session d'automne 2018
- 495.05 Ouverture de postes et mises en disponibilité
- 495.06 Demandes de congés sans traitement non prévus à la convention
- 495.07 Dépôt des ententes de sous-disciplines en théâtre
- 495.08 Projet de calendrier des rencontres de CRT
- 495.09 Prochaine rencontre
- 495.10 Clôture de la rencontre

RENCONTRE

- 495.01 Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

495.02 Adoption du procès-verbal de la 494^e réunion
Le procès-verbal est adopté.

495.03 Suites au procès-verbal de la 494^e réunion
* 475.07 Imputation des congés de maladie et suppléance à la masse vs coûts de convention
La partie patronale indique qu'elle n'a pas d'informations à transmettre pour l'instant.

* 494.06 groupes à 40 étudiants
La partie syndicale souhaite que les règles de constitution des groupes à 40 soient clarifiées et consignées par écrit.

La partie patronale est ouverte à la discussion sur le sujet.

Les parties conviennent que ces discussions auront lieu en sous-comité de la tâche et qu'un retour sera fait en CRT.

495.04 Recommandations d'engagement pour la session d'automne 2018
La partie patronale dépose le document d'attribution des charges en annexe 1 et répondra aux questions de la partie syndicale hors CRT.

495.05 Ouvertures de postes et mises en disponibilité
Le point sera traité lors du prochain CRT.

495.06 Demandes de congés non prévus à la convention collective
La partie patronale dépose la demande de Patrice Roy en annexe 2, celle de Stéphanie Locas en annexe 3, celle de Sylvie Plante en annexe 4 et celle de Jean-François Blais en annexe 5.

Les parties sont d'accord avec ces demandes.

En ce qui concerne la demande de Jean-François Blais, la partie syndicale rappelle que des demandes de congés pour la participation à des activités personnelles ont été refusées autrefois et demande si la Direction des études approuvera désormais ces congés.

La partie patronale explique qu'elle a accordé le congé à l'enseignant sans tenir compte des balises établies. Il y a eu glissement dans le traitement de cette demande et il était trop tard pour revenir en arrière, car l'enseignant avait déjà acheté ses billets d'avion. Ces balises seront dorénavant appliquées de façon uniforme par tous les directeurs adjoints de la direction des études afin d'assurer l'équité dans le traitement de ces demandes.

La partie patronale dépose la demande de Mélanie Dupuis en annexe 6 et indique qu'elle a refusé cette demande. L'enseignante a par la suite déposé sa démission.

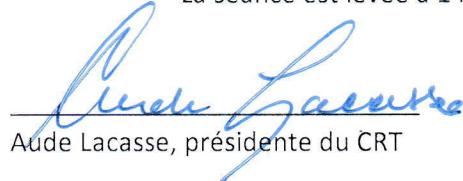
La partie syndicale ne s'oppose pas à cette décision.

495.07 Dépôt des ententes de sous-disciplines en théâtre
La partie patronale dépose les deux ententes en annexe 7 et 8.

495.08 Projet de calendrier des rencontres de CRT
Le projet est déposé en annexe 9. Les parties conviennent que les rencontres fixées dans la première semaine de cours de chaque session doivent être repoussées d'une semaine. La rencontre prévue le 30 octobre sera fixée au 6 novembre.

495.09 Prochaine rencontre
La prochaine rencontre aura lieu le 25 septembre 2018.

495.10 Clôture de la rencontre
La séance est levée à 14 h 07.



Aude Lacasse, présidente du CRT



Katia Tanguay, secrétaire du CRT